

ARISTIDE BRIAND ET L'EUROPE AU PARLEMENT DES ANNÉES FOLLES.

Quand la délibération prend le pas sur la diplomatie (1919-1932)

Christophe Bellon

L'Harmattan | « *Parlement[s], Revue d'histoire politique* »

2007/3 n° HS 3 | pages 41 à 53

ISSN 1768-6520

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-parlements1-2007-3-page-41.htm>

!Pour citer cet article :

Christophe Bellon, « Aristide Briand et l'Europe au Parlement des Années folles. Quand la délibération prend le pas sur la diplomatie (1919-1932) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique* 2007/3 (n° HS 3), p. 41-53.

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Aristide Briand et l'Europe au Parlement des Années folles. Quand la délibération prend le pas sur la diplomatie (1919-1932)

Christophe Bellon

ATER à l'université de Nice, doctorant à l'IEP de Paris

Lorsque le 16 janvier 1921, Aristide Briand obtient la confiance pour son septième cabinet, il est déjà un excellent connaisseur des arcanes parlementaires. Député depuis 1902, et bien que ministre à de nombreuses reprises par la suite¹, il entre alors dans sa vingtième année de mandat au Palais-Bourbon. Cette expérience est même renforcée par une migration entre terres d'élection ; député de la Loire jusqu'en 1919, il se fait élire dans son département natal – la Loire-Inférieure – aux législatives de 1919, à la demande de ses amis Gabriel Guist'hau et Philippe Delaroche-Vernet. Son évolution politique vers le centre a aussi un rôle dans son départ de Saint-

¹ Onze fois ministre, six fois président du Conseil. À la fin de sa carrière, son parcours mentionna vingt-cinq nominations ministérielles, onze présidences du Conseil et trente années de mandat parlementaire au Palais-Bourbon.

Étienne où ses camarades socialistes lui imposent de tels impératifs que la formation de la liste qu'il leur propose de conduire ne peut être envisagée.

Si sa carrière est longue, elle est aussi bien remplie. Le « monstre de souplesse » décrit par Maurice Barrès est un acteur politique pétri de culture parlementaire. Il devient rapporteur de la loi de séparation des Églises et de l'État (1903-1905) une année seulement après sa première élection à la Chambre. Il est le premier président du Conseil à avoir officialisé les groupes parlementaires, en faisant modifier le règlement de la Chambre des députés. Il est aussi le président du Conseil le plus durable de la Première Guerre mondiale, celui qui, entre l'automne 1915 et la fin de l'hiver 1917, élabore un véritable parlementarisme de guerre.

Il est admis aujourd'hui que le premier conflit mondial marque une véritable rupture dans les domaines politiques, culturels, moraux et économiques. À cet égard, une question demeure posée au premier après-guerre européen : la vie politique française doit-elle rester fidèle à l'Union sacrée, née en 1914 et, par là, en tirer toutes les conséquences politiques, tels que le renouvellement des comportements et une organisation plus structurée de la vie politique française avec la naissance de grands partis politiques ? Au contraire, doit-elle accepter de rétablir les caractères de la vie politique d'avant-guerre, fondés sur la libre délibération parlementaire et dans laquelle les groupes de la Chambre et du Sénat jouent le rôle de véritables partis politiques ? Au fond, faut-il refermer la parenthèse de la guerre ou fait-il nécessité d'intégrer des comportements nés durant cette dernière à la réflexion sur la culture politique de l'après 1919 ?

Aristide Briand, par un tempérament singulier qui absorbe les tendances politiques opposées pour en proposer un alliage original, suggère une solution à cette mise en équation. Pour le comprendre, la « relation de majorité »², c'est-à-dire le contrat liant majorité parlementaire et gouvernements conduits par Briand lui-même, doit être soulignée. Ce préalable établi, l'entre-deux-guerres de Briand, soit les années 1921-1932 doit être considéré en deux partitions : l'expérience du gouvernement de 1921-1922 et la période 1925-1932. Le premier moment établit les fondements de la politique briandiste que la seconde peut réaliser plus durablement et avec plus de facilité, au cours de quatre cabinets et treize nominations ministérielles.

² Nicolas Roussellier, *Phénomène de majorité et relation de majorité en régime parlementaire. L'exemple du Bloc National en France, dans le premier après-guerre européen (1919-1924)*, thèse pour le doctorat d'Histoire de l'IEP de Paris, sous la direction de Serge Berstein, 1991, 3 volumes. Voir également Nicolas Roussellier, *Le Parlement de l'éloquence*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, 298 p. (publication de la thèse précitée).

À la source de la décision politique, le « contrat majoritaire » entre gouvernement et majorité parlementaire

La parole, au fondement de la décision. Le Parlement, dans la France de la III^e République, est au cœur du fonctionnement de l'État. Le régime politique, défini par les lois constitutionnelles de 1875 et aguerri à l'épreuve de la jurisprudence cinquantenaire de ces dernières, a fait des palais Bourbon et du Luxembourg les lieux d'un pouvoir jalousement exercé par les deux Chambres. À ce titre, les décisions politiques sont le fruit du processus parlementaire, appelé délibération. La discussion contradictoire d'arguments échangés en séance publique ou dans le huis clos des commissions, l'affrontement de conceptions opposées ou simplement distinctes animent, pour le faire vivre, le processus décisionnel de la délibération. Sénateurs et députés – plus encore – délibèrent pour décider puisqu'il s'agit de parler avant d'agir, mais surtout de parler pour agir. En effet, la parole n'est en rien considérée comme un élément ornemental du pouvoir, comme on le dirait d'une éloquence du même nom. À l'inverse, la parole, en cheminant vers la discussion, est la condition même du pouvoir.

La délibération parlementaire, un processus contractuel. Pour fonctionner, ce processus est organisé dans un cadre contractuel, appelé « relation de majorité », en engageant deux contractants : d'une part, le gouvernement, par l'intermédiaire de son président du Conseil, du ministre de tutelle de la décision engagée ou du rapporteur d'un projet de loi ; d'autre part, le Parlement, essentiellement la majorité parlementaire en perpétuel modelage, par remaniements non moins fréquents. Le fruit de ce contrat est la formation, sur mesure, d'une majorité parlementaire dont les contours sont fuselés souvent au parlementaire près, comme un véritable ourlet. La décision, c'est-à-dire le vote d'une loi ou d'un amendement, voire la confiance donnée ou non à un ordre du jour, dépend directement de cette construction précise. Dans ce système dont l'efficacité et la durée sont fonction de la personnalité qui le dirige – véritable « catalyseur parlementaire » –, le gouvernement avance une promesse essentielle et préalable à la discussion, celle de rendre compte de ses actes et de ses décisions en permanence. Ceci octroie, de fait, à la majorité le soutien, le droit et les moyens de contrôle et de coresponsabilité : compte-rendu de son activité extérieure, réponses aux interpellations et fixation de la date de ces dernières, usage des ordres du jour et de la question de confiance. En contrepartie, la majorité s'engage à soutenir le Gouvernement par ses votes, dans le but d'un partage de la responsabilité politique des

décisions. Dans cette construction élastique, l'association de la majorité à la politique gouvernementale autorise celle-là à déléguer à celle-ci une part de sa responsabilité.

L'après 1919 et la « relation de majorité ». Apanage de la vie parlementaire de l'avant 1914, ce système a été fortement bousculé par la Grande Guerre qui a produit de nouvelles formes de gouvernement. Les majorités parlementaires d'Union sacrée ont suivi un homme fort, chef de l'exécutif – le président du Conseil –³. Ont-elles pour autant assuré la contrepartie que le Parlement était en mesure d'attendre, celle de lui rendre compte de la politique menée ? La réponse est surtout négative en fin de guerre. Elle l'est sans conteste et davantage encore pour les cabinets dirigés par Ribot, Painlevé et Clemenceau, entre 1917 et 1918. En corollaire, le Bloc national républicain, porté au pouvoir par les élections de 1919, tente un temps, avant d'y renoncer par la suite, à se prétendre issu de ce nouveau type de gouvernement. Or, il ne s'agit ni d'un parti politique à proprement parler, ni d'un mouvement politique de type associatif, structuré et organisé. Contrairement à l'impression qu'il a laissée, il figure encore moins une alliance électorale. Quoi de plus naturel, dès lors, à ce que les hésitations sourdes quant au soutien à lui apporter saisissent les parlementaires de la Chambre bleu horizon, deux années après sa consécration, en refusant au cabinet Leygues défaillant « une confiance dans la nuit »⁴.

Écarté du gouvernement depuis 1917, exclu des négociations de paix de 1919, Aristide Briand ne prend aucune part aux débats parlementaires conduisant à la ratification de ces dernières, encore moins à la portée du Bloc sur les fonds baptismaux. Cependant, dès 1920 et devançant l'échec probable de ce conglomerat politique, l'ancien rapporteur de la loi de 1905 propose une méthode de gouvernement, accompagnée d'une politique nouvelle. Avant que ses différents cabinets d'après 1925 n'avalisent cette politique et ne lui donnent le nom de « locarnisme » ou de « politique de Locarno », Alexandre Millerand, que Briand a soutenu dans sa conquête de la présidence de la République quelques mois plus tôt, appelle au pouvoir son ancien camarade du comité général socialiste, après la trêve de la Noël 1920.

³ Fabienne Bock, *Un Parlementarisme de guerre (1914-1919)*, Paris, Belin, 2002, 352 p.

⁴ Annales de la Chambre des députés, séance du 12 janvier 1921.

Le fondement, prématuré mais effectif, de la politique briandiste de l'entre-deux-guerres : le septième cabinet Briand (1921-1922)

Les leçons de la chute du cabinet Leygues. Aristide Briand est d'autant plus porté à proposer une démarche différente qu'il n'est pas un homme du Bloc, pour n'en avoir jamais adopté l'esprit. Son discours de Nantes, prononcé le 29 octobre 1919, en fait foi ; il est étranger aux réseaux clementistes, bien que resté proche de deux ou trois personnalités telles Louis Loucheur et malgré son vote en faveur de la ratification des conclusions du traité de Versailles. Par ailleurs, il est élu dans la préfecture infra-ligérienne sur une liste non affiliée directement au Bloc. Plus largement, les liens qui l'ont un temps conduit à fréquenter Georges Clemenceau ne survécurent que peu de temps au ministère qu'ils dirigèrent de concert à la Belle Époque. Désormais, pour le Tigre, Briand est le « voyou de passage » et pour le député de Nantes, le « Père la Victoire » n'offre, pas plus que quiconque, la légitimité de l'homme providentiel de la « majorité du 16 novembre ». Sans doute dans l'esprit du nouveau chef de gouvernement, Clemenceau se caractérisait-il par-dessus tout par une pratique gouvernementale dont la spécificité toute légitime – le temps de guerre – ne survivrait pas longtemps à la culture parlementaire française encore très ancrée. N'avait-on pas évoqué, soulignait Briand, le cabinet Clemenceau comme un moment de « dictature » contre le parlement ?

En effet, et rapidement, Briand n'approuve pas le Bloc car il en ressent toute l'impuissance politique. Il est convaincu également que la fidélité de la Chambre bleu horizon aux conclusions de Versailles et à l'idée que « l'Allemagne paiera », toute réelle en 1919, ne peut survivre très longtemps à la faiblesse de son association à la décision. Au fond, les gouvernements Millerand et Leygues, auxquels elle a donné sa confiance – et donc délégué une part de son pouvoir du contrat majoritaire – dans le souvenir de la Victoire, n'ont-ils pas failli à leur obligation en ne l'associant pas davantage à leurs décisions ? En tout état de cause, les larges majorités initiales, dites « majorités cohues », ne peuvent être reconduites désormais comme elles ont pu l'être, à l'instar de l'investiture du cabinet Leygues⁵. De la conférence de Spa (juillet 1920) à la conférence de Paris (janvier 1921), c'est-à-dire sur le terrain des réparations et de la politique des dividendes de paix, le gouvernement a été précisément confronté à ce dilemme⁶. Dans ce domaine aurait dû précisément s'exercer la « cogestion » entre la majorité et le gouvernement. En janvier 1921, les parlementaires ne

⁵ Annales de la Chambre des députés, séance du 25 septembre 1920.

⁶ Nicolas Roussellier, *op.cit.*, pp. 99-103.

peuvent admettre que le sujet des négociations d'après-guerre, qui nécessite la plus grande marge de manœuvre et de liberté pour un gouvernement, les oublie. Le gouvernement ne peut souhaiter un soutien toujours plus large de sa majorité, tout en insistant sur sa propre liberté et en évitant toute dépendance avec elle. Le renversement de Georges Leygues, en janvier 1921, est en quelque sorte la solution à ce conflit. C'est en ce sens que Briand perçut la volonté de ses collègues de ne pas apporter au président du Conseil une confiance aveugle. Il fallait déterminer ce qui relevât du « domaine partagé », du « domaine délégué » et du « domaine réservé ». La majorité obtenue par Briand le 16 janvier 1921, forte de 475 voix contre 68, est la confirmation de son instinct politique⁷.

Le gouvernement parlementaire d'Aristide Briand et le retour de la libre délibération. Convaincu que le régime parlementaire d'après-guerre a vocation à retrouver l'équilibre institutionnel précité, il accélère le mouvement en proposant précisément d'associer davantage les parlementaires à sa politique. Ses propos le montrent, lors de la présentation de celle-ci⁸. L'engagement qu'il prend de rendre compte à sa majorité de ses principales orientations de politique étrangère fut plus important pour elle que d'éventuels sacrifices consentis dans le programme politique directement issu du traité de Versailles. En d'autres termes, les députés, au début de l'année 1921, font primer la promesse de leur association à la politique du gouvernement sur la définition de la politique elle-même. Toute la difficulté pour le chef du gouvernement installé au Quai d'Orsay est précisément de dresser un programme politique servant de catalyse à la restauration complète du système parlementaire, sans renier le traité de Versailles auquel il souhaite rester fidèle. Pourtant, la politique proposée en ce sens conjugue l'ensemble de ces facteurs ou presque⁹ : assouplissement de la politique des réparations ; tentatives de constitution d'une alliance franco-britannique, puis franco-américaine ; modération envers l'Allemagne, à partir de la conférence de Wiesbaden (juillet 1921) – « l'Allemagne paiera si elle pourra » – ; rejet du bolchevisme. Certes, les protestations ne sont pas nulles. Les députés Forgeot, Tardieu, Mandel s'élèvent contre ces desseins, n'hésitant pas, à l'instar du deuxième précité, à qualifier l'inflexion de la politique étrangère française de « politique du chien crevé au fil de l'eau »¹⁰. Mais la majorité que Briand obtient est plus

⁷ Annales de la Chambre des députés, séance du 16 janvier 1921.

⁸ *Idem*.

⁹ Christophe Bellon, « Le plan Briand d'Union fédérale européenne », dans Sylvie Guillaume (dir.), *Penser et construire l'Europe, du traité de Versailles au traité de Maastricht*, manuel de préparation aux concours du CAPES et de l'agrégation d'histoire, Paris, Ellipses, 2007, pp. 12- 20.

¹⁰ Annales de la Chambre des députés, séance du 25 octobre 1921.

durable et plus concentrée, c'est-à-dire plus robuste. Cette majorité « briandiste » trouve son fondement dans une politique différente, plus exclusivement concentrée sur la Guerre, mais qui n'en oublie pas le souvenir. En soi, elle ne rassemble plus exclusivement les groupes parlementaires de la majorité victorieuse (groupe de l'Entente républicaine démocratique notamment), mais offre, dans un alliage composite, un large rassemblement d'élus appartenant à toutes les composantes républicaines de la Chambre. Chaque groupe adhère à cette politique avec un effectif des trois quarts¹¹, ce qui explique la solidité de la majorité qui a investi Briand en janvier 1921 par 475 voix contre 68. L'assouplissement progressif – et non la révision ou le reniement – du traité de Versailles, agrégé au rétablissement de la substance strictement parlementaire du régime, illustre une démarche nouvelle, accréditant l'idée que la délibération parlementaire avait pris le pas sur la diplomatie. La politique intérieure, indexée sur la culture politique de la III^e République, donne ainsi le *la* à la politique étrangère de la France, des accords de Paris (février 1921) à la conférence de Londres (27 mai 1921 : état des paiements), de la conférence de Washington (octobre-novembre 1921) à la conférence de Cannes (janvier 1922). Porté par son éloquence, le troisième chef de gouvernement de l'après-guerre présente, au terme de son cabinet, le bilan qui l'a soutenu : le passage du montant évalué des réparations de 210 milliards (en janvier) à 148 milliards (en février), puis à 132 milliards (en mai) ; les tentatives d'alliance franco-britannique pour combler les lacunes ouvertes par l'échec des traités de garantie de 1919 (interdépendance concertée avec la Grande-Bretagne, pacte de garanties franco-britanniques) ; les prémisses de légitimité de l'arbitrage international par la SDN ; une politique bilatérale – ou en tous cas – un rapprochement avec l'Allemagne depuis Wiesbaden. L'ancien ministre des Cultes¹², affublé pour l'occasion du qualificatif de « maquereau béni » par son premier et vieux contradicteur Charles Maurras, obtient du Sénat, en décembre 1921, le rétablissement des relations avec le Saint-Siège. Au fond, la politique mise en œuvre par Briand figure-t-elle un équilibre entre politique d'apaisement et politique de sécurité, entre politique de réparations et politique d'alliances européennes.

Les caractéristiques parlementaires de la majorité briandiste. Les réseaux parlementaires¹³, constitués par la « diagonale rhétorique » et issus

¹¹ Christophe Bellon, « Briand et l'Europe », *L'Europe au Parlement, de Victor Hugo à nos jours*, Paris, Publications du Sénat, 2007, pp. 25-35.

¹² Christophe Bellon, « Aristide Briand, dernier ministre des Cultes », Actes du colloque *De Georges Clemenceau à Jacques Chirac : l'État et la pratique de la loi de Séparation*, Archives départementales du Nord et Université de Lille-III, à paraître à l'automne 2007.

¹³ Christophe Bellon, « Les réseaux politiques et parlementaires du briandisme », dans Sylvie Guillaume (dir.), *op.cit.*, pp. 102-110.

du « transformisme politique »¹⁴, sont constitués de quatre pôles. À la droite de la Chambre, la grande partie du groupe de l'Entente, conduite par le président de groupe Arago, ancien ministre plénipotentiaire et député des Alpes-Maritimes, soutient Briand. Ce groupe parlementaire est représenté au gouvernement par Laurent Bonnevay, Garde des Sceaux, considéré comme le principal auteur de la chute de Georges Leygues. Le centrisme parlementaire, très composite, accompagne Briand dans son action gouvernementale. Ainsi, les « Républicains de gauche », groupe présidé par le basque d'Iriart d'Etchepare, l'« Action républicaine », dirigée par Fabry et la « Gauche républicaine démocratique », conduite par l'expérimenté Lauraine, illustrent, du centre gauche au centre droit, l'éventail des soutiens modérés au président du Conseil. Ce dernier a cristallisé leur soutien en les représentant au gouvernement et de manière respective par Louis Loucheur, aux Régions libérées, Léon Bérard, responsable de l'Instruction publique et André Maginot, en charge des Pensions. Deux « poids lourds » de la politique symbolisent plus largement les deux centres : Paul Doumer, ministre des Finances, au centre gauche et Louis Barthou, ministre de la Guerre, au centre droit. Les groupes des gauches ferment le ban avec les troupes radicales menées par Édouard Herriot et présentes dans le cabinet avec Sarraut aux Colonies et Daniel Vincent au Travail. Le groupe des Républicains socialistes, aux effectifs réduits du président Lenoir mais renforcés par la présence d'un des leurs à la tête du gouvernement et par le sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique, Gaston Vidal, entre également dans le contrat majoritaire. Au poste de vigie de la présidence de la Chambre, Briand bénéficie aussi du soutien de Raoul Péret.

Enfin, il est à noter que le fonctionnement du contrat majoritaire est surveillé de très près par Théodore Tissier, haut fonctionnaire en qui Briand a mis toute sa confiance en lui proposant la direction de nombre de ses cabinets antérieurs. Il a fait de ce conseiller d'État un sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, pour qu'à ce poste, Tissier scrute la bonne organisation des relations du gouvernement avec le Parlement.

Du « briandisme » diplomatique à la diplomatie « briandiste », au fil des quatre derniers gouvernements du « pèlerin de la paix » (1925-1932)

Le retour de Briand et la politique du Pèlerin de la paix : « l'évidence majoritaire ». Trois années sont nécessaires au passage de la politique forgée sous le septième cabinet Briand à son

¹⁴ Nicolas Roussellier, *op.cit.* pp. 132-134.

inscription durable dans les actes diplomatiques, en raison de son caractère devenu incontournable. Fort de ses réseaux genevois entretenus lors de son année suisse comme délégué de la France à la Société des Nations¹⁵ (1924-1925), Briand facilite son retour au Quai d'Orsay dès 1925. Il a certes pris fait et cause pour le Cartel des Gauches, en s'inscrivant à son aile droite, dès la fin de l'année 1923. Mais la décision d'Herriot de le tenir éloigné de Paris en l'envoyant à Genève précipite son retour. Son rappel au ministère des Affaires étrangères, par le président du Conseil Painlevé, coïncide, à quelques mois près, avec son huitième cabinet. Dès lors, de 1925 à 1932¹⁶, Briand personnifie la politique étrangère de la France. Son cabinet de 1921 en a jeté les fondations. Les quatre suivants vont en récolter les fruits. En plus de ses entourages politiques, il conduit cette politique avec un petit groupe d'hommes, ses plus proches collaborateurs au ministère. Jules Laroche, directeur des affaires politiques, Charles Corbin, sous-directeur d'Europe, Jacques Seydoux, sous-directeur des affaires politiques, le jurisconsulte Henri Fromageot ou le secrétaire-général de la conférence des ambassadeurs, René Massigli, veillent à la bonne mise en œuvre de la politique diplomatique d'Aristide Briand, fondée sur la sécurité collective et la pacification. Deux hommes s'imposent dans ce dispositif : Alexis Léger – Saint-John Perse en littérature –, directeur du cabinet du ministre, à partir du mois d'avril 1925 et Philippe Berthelot, secrétaire-général du Quai d'Orsay, fonction qu'il a déjà remplie avant sa démission de la fin 1921. Charles Billiau ne tarde pas à aider son oncle Aristide Briand au poste de chef du secrétariat particulier. Plus encore, comme il l'avait fait avec Théodore Tissier, Briand souhaite qu'un de ses proches entretienne les réseaux de bonnes relations entre l'exécutif et le Parlement. En ce sens, le Consul Aimé Leroy devient chargé de mission pour les rapports avec le Parlement et la SDN.

À cet égard, de Locarno aux conférences de La Haye, le contrat majoritaire défini par la délibération est respecté, voire renforcé, faisant évoluer les majorités parlementaires de simples majorités électorales à des majorités dites de gouvernement, preuve d'une stabilité du soutien majoritaire. Ainsi, le vote défavorable d'un groupe politique lors de l'ordre du jour de confiance d'un cabinet Briand peut être suivi du soutien de ce même groupe à la politique étrangère dudit cabinet. C'est ce qu'il advient des socialistes pour les huitième, dixième, et onzième gouvernements Briand¹⁷. De même, les élus de l'aile droite de la majorité briandiste, membres du groupe de l'Union républicaine démocratique, bien qu'opposés à Briand sur la politique intérieure, retrouvent les soutiens plus

¹⁵ Christophe Bellon, dans Sylvie Guillaume (dir.), *op.cit.*, pp. 106-108.

¹⁶ Sauf quelques jours en juillet 1925.

¹⁷ Christophe Bellon, « Briand et l'Europe », *op.cit.*

durables à ce dernier lors des grands scrutins de politique étrangère. La politique briandiste s'en trouve ainsi soutenue au-delà des frontières politiques, autour d'une diagonale rhétorique liant les socialistes à certains élus de la droite et fortifiée par le soutien *a priori* paradoxal d'une majorité du parti radical et de la totalité des démocrates-chrétiens du parti démocrate populaire (PDP). À cet égard, André Tardieu, farouche opposant à Briand au début des années 1920, n'a-t-il pas choisi de garder ce dernier au Quai dans ses deux premiers cabinets, prétextant que la politique du « pèlerin de la paix », Prix Nobel en 1926, était « incontournable »¹⁸ ? Les conclusions de cette « évidence majoritaire » ressortent de l'étude des grands scrutins de politique étrangère.

La traduction parlementaire de la diplomatie « briandiste ». Les accords de Locarno sont ratifiés par la Chambre des députés le 26 février 1926, par 413 voix contre 71. Briand a compté pour cela et en plus de ses qualités propres dont il était conscient, sur les talents du rapporteur, son collègue et ami Joseph Paul-Boncour, député d'Eure-et-Loir, qu'il a côtoyé à la SDN. Habile dans le dosage politique du pacte, Briand est parvenu à équilibrer les diverses velléités qui opposent ceux qui souhaitent imposer une entente avec les États de l'Europe centrale et ceux qui tiennent à l'idéal de paix internationale. La majorité sénatoriale de ratification est encore plus large, avec 272 voix contre 6.

Il est vrai, par ailleurs, que la rencontre de Thoiry, visant à la mise en place d'une politique bilatérale franco-allemande, à la suite des accords de Locarno, n'a pas été facile à justifier devant le scepticisme des parlementaires¹⁹. D'ailleurs, l'échec de cette entrevue n'a-t-il pas été dommageable pour les relations franco-allemandes, quels que fussent les liens affectifs entre Aristide Briand et Gustav Stresemann ? Quelques mois plus tard, la Chambre efface ce débat difficile et vote à une large majorité les accords provisoires sur les dettes françaises envers la Grande-Bretagne et les États-Unis, par 339 voix contre 175²⁰.

Même s'il est considéré comme « un magnifique coup d'épée dans l'eau »²¹, le pacte Briand-Kellogg reste un vrai succès majoritaire. Briand insiste sur la constance de sa ligne de conduite qui toujours fut de faire entrer dans les faits le protocole de Genève relatif aux principes de sécurité, d'arbitrage, de désarmement et de défense de la SDN. Le 26

¹⁸ C'est André Tardieu qui prononça l'éloge funèbre d'Aristide Briand, en mars 1932, à la suite d'obsèques nationales.

¹⁹ Annales de la Chambre des députés, séance du 30 novembre 1926.

²⁰ Annales de la Chambre des députés, séance du 8 mars 1927.

²¹ Expression de Jean-Baptiste Duroselle, reprise par Jacques Bariéty, « Aristide Briand », dans Jean-François Sirinelli, *Dictionnaire historique de la vie politique française*, Paris, PUF, 2003 (1995), p. 158.

février 1929, rappelant que les votes de la SDN s'obtiennent à l'unanimité des 52 délégués, il parvient à rallier la Chambre à sa presque unanimité. Seuls les 11 communistes et le député Xavier Vallat votent contre. La Chambre haute ratifie le pacte à l'unanimité.

D'autre part, si les accords Mellon-Béranger et Caillaux-Churchill sont plus difficilement validés le 20 juillet 1929²², par 300 voix contre 292, la ratification du plan Young rassemble 442 voix contre 30 le 26 juillet²³. Aristide Briand maintient le pacte majoritaire²⁴, quelques jours plus tard, lors de l'ordre du jour de confiance de son onzième et dernier cabinet, en obtenant 326 voix contre 136 ; les parlementaires socialistes rejoignent la majorité briandiste, après de nombreuses années d'opposition à cette dernière.

Les modifications du plan Young, à la suite de la seconde conférence de la Haye sur les réparations (3-20 janvier 1930), sont adoptées par une majorité qui ne cesse de s'amplifier, avec 527 voix contre 38²⁵.

Enfin, à la veille de ce qui est l'année de sa disparition, Briand obtient un vote de 551 voix contre 14, dans la discussion des crédits du ministère des Affaires étrangères pour l'année 1931²⁶. Ce scrutin manifeste la résistance de son pacte majoritaire et la solidité des majorités qu'il obtient en soutien à sa politique toute centrée vers la diplomatie. Le 8 mai 1931, il est applaudi par l'extrême gauche, la gauche et le centre réunis, lors du débat sur l'*Anschluss* économique²⁷, appelé aussi projet d'union douanière germano-autrichien, par 419 voix contre 43.

Comment comprendre dès lors son échec, la même année, à la présidence de la République, dans la foulée de ses succès majoritaires, si ce n'est par la constatation d'une erreur manifeste de jugement politique quant à la nature même de ce qui avait fait son succès jusqu'alors ? « Mes amis m'ont fait faire une bêtise »²⁸, avoue le ministre des Affaires étrangères battu, à sa sortie du Congrès à Versailles. Loucheur²⁹, Plaisant et Thomson, poussés par un soutien aussi précieux que rare des parlementaires socialistes et par l'aura de

²² Annales de la Chambre des députés, séance du 20 juillet 1929.

²³ Annales de la Chambre des députés, séance du 26 juillet 1929.

²⁴ Annales de la Chambre des députés, séance du 29 juillet 1929.

²⁵ Annales de la Chambre des députés, séance du 27 mars 1930.

²⁶ Annales de la Chambre des députés, séance du 3 mars 1931.

²⁷ Annales de la Chambre des députés, séance du 8 mai 1931.

²⁸ Bernard Oudin, *Aristide Briand*, Paris, Perrin, 2004 (Robert Laffont, 1987), p. 544.

²⁹ Stephen D. Carls, *Louis Loucheur, ingénieur, homme d'État, modernisateur de la France*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, pp. 270-271.

leur mentor en Europe³⁰, convainquent *in extremis* un Briand pourtant longtemps réservé quant à l'efficacité de la fonction de chef de l'État dans l'orientation de la politique française et notamment dans ses capacités d'entraînement de la majorité parlementaire. Le travail de sappe de Laval et Tardieu, organisé dans les couloirs contre sa candidature, a fait le reste³¹. Il est à noter cependant que les 401 voix obtenues par Briand au premier tour de l'élection signifient la réalité de son impact sur le pays, à défaut de l'avoir exercé sur l'Assemblée nationale versaillaise.

À la fenêtre du Parlement, la vie politique et diplomatique de l'entre-deux-guerres français semble ne pas s'être écrite exclusivement au Quai d'Orsay. Elle y est impulsée certes, elle y est conduite, sans aucun doute. Sa trajectoire est cependant corrigée et sans cesse adaptée par la libre délibération parlementaire, montrant ainsi l'influence de la politique intérieure, agrégée à la conception institutionnelle du régime et finalement à sa culture politique, sur les grandes décisions de politique extérieure. Le long chemin diplomatique (axe franco-britannique, vicissitudes du rapprochement franco-allemand, échec du pacte bilatéral franco-américain) vers le plan d'union fédérale européenne en porte tous les impacts, déformations comme redressements. Aristide Briand, qui l'a ressenti en 1919 et s'en est convaincu les deux années suivantes, n'en a pas oublié pour autant ce qu'il considère comme essentiel : la sécurité de la France³². Avec celle-ci, il parvient à faire vivre l'idée de la pacification, par l'arbitrage et le désarmement. Cette inflexion de la politique issue du traité de Versailles n'a été possible que par la restauration de l'essence même du régime parlementaire de la III^e République, un temps atténuée par la Grande Guerre. Partant, en proposant et en réalisant une alternative au Bloc national dans la logique parlementaire du régime, il atteint deux objectifs : il referme la parenthèse de la guerre et de ses majorités d'Union sacrée par l'installation durable des majorités de gouvernement. Simultanément, il laisse son empreinte à une politique extérieure qu'il personnifie avec les années, jusqu'à lui donner un nom, le « briandisme ». De surcroît, le soutien de l'opinion publique aidant, il la fait accepter aussi par

³⁰ La candidature de Briand fut soutenue ardemment par Louise Weiss et *L'Europe nouvelle*.

³¹ Bernard Oudin, *op.cit.*, pp. 542-545.

³² Jacques Bariéty (dir.), *Aristide Briand, la Société des Nations et l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2007, 542 p. et Jacques Bariéty, « Aristide Briand : les raisons d'un oubli », dans Antoine Fleury (dir.), *Le Plan Briand d'union fédérale européenne*, Berne, Peter Lang, 1998, pp. 1-13.

ceux qui ne l'ont pas soutenue, après l'avoir nettement combattue. À ceux-là, la proposition de partage du pouvoir a prévalu sur la nature de la politique conduite. L'année 1921 à la Chambre est bien ainsi la propédeutique à la politique des années Briand de l'après 1925 et la délibération, le vecteur des orientations diplomatiques proposées.